

# PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2021

DEPARTEMENT DE LA MARNE

CANTON DE CHALONS III

COMMUNE DE L'EPINE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt et un le 12 avril, à 20h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de M. Jean-Pierre ADAM, maire.

**Etaient présents Mesdames et Messieurs :** Jean-Pierre ADAM, Karine CHOBEAU, Guy DEVILLIERS, Michel GABREL, Clovis LEGRAND, Véronique LIMA, Sylvie MACHET, Christine MEZIERES, Denis MOLITOR, Pascal ROBERT, Nathalie TETART, Pascale TRUMTEL, Thierry VILLIERE

**Absent donnant procuration :**

Mme Nathalie ALBAUT donnant procuration à Mr Clovis LEGRAND

**Absent excusé :** Samuel LAGILLE

**DATE DE LA CONVOCATION :** 02/04/2021

**DATE D’AFFICHAGE :** 02/04/2021

**NOMBRE DE CONSEILLERS :**

|             |    |   |          |    |   |         |    |
|-------------|----|---|----------|----|---|---------|----|
| En exercice | 15 | - | Présents | 13 | - | Votants | 14 |
|-------------|----|---|----------|----|---|---------|----|

Mme Véronique LIMA a été élue secrétaire.

### N° 07-2021 : Fixation des durées des amortissements sur travaux

Le Conseil Municipal, sur proposition du maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix,

- **DECIDE** : de fixer ainsi la durée des amortissements sur travaux pour le budget général des biens suivants et d'utiliser le mode d'amortissement linéaire.

Voir documents joints.

### N° 08-2021 : Fixation des durées des amortissements sur subventions

Le Conseil Municipal, sur proposition du maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix,

- **DECIDE** : de fixer ainsi la durée d'amortissement sur subvention pour le budget général des biens suivants et d'utiliser le mode d'amortissement linéaire.

Voir document joint.

### N° 09-2021 : VOTE COMPTES ADMINISTRATIFS

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2121-29 et L. 1612-12 et 13,  
Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 annexée à l'arrêté modifié du 27 décembre 2005,  
Vu les comptes de gestion visés le 1<sup>er</sup> avril 2019 et transmis par le trésorier de Châlons Banlieue,  
Considérant qu'il appartient à l'assemblée de se prononcer sur l'arrêté des comptes de l'exercice précédent,  
Considérant la présentation des dépenses et recettes de l'exercice précédent effectué par l'ordonnateur,

Mr Jean-Pierre ADAM, s'est retiré au moment du vote

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix,

**DECIDE :**

- de donner acte de la présentation faite du compte administratif principal et des comptes administratifs annexes, lesquels peuvent se résumer ainsi :

| <b>Compte administratif principal</b>  |  | Dépenses            | Recettes            | Solde               |
|--|--|---------------------|---------------------|---------------------|
| Section de fonctionnement              | Résultats propres à l'exercice 2020                        | 485 601.75 €        | 480 581.22 €        | -5020.53 €          |
|  | Résultats antérieurs reportés                              |                     | 82 594.37 €         | 82 594.37 €         |
|  | Transfert ou intégration de résultat par opération d'ordre |                     | 14 115.57 €         | 14 115.57 €         |
|  | Excédent global  |                     |                     | <b>91 689.41 €</b>  |
| Section d'investissement               | Résultats propres à l'exercice 2020                        | 157 599.56 €        | 377 737.22 €        | 220 137.66 €        |
|  | Solde antérieur reporté                                    | 172 215.74 €        |                     | 172 215.74 €        |
|  | Transfert ou intégration de résultat par opération d'ordre |                     | 4 924.84 €          | 4 924.84 €          |
|  | Excédent global  |                     |                     | <b>52 846.76 €</b>  |
| <b>Résultats cumulés y compris RAR</b> |  | <b>815 417.05 €</b> | <b>959 953.22 €</b> | <b>144 536.17 €</b> |

| <b>Compte administratif annexe :<br/>Local commercial</b> |                                     | Dépenses           | Recettes           | Solde              |
|---|-------------------------------------|--------------------|--------------------|--------------------|
| Section de fonctionnement                                 | Résultats propres à l'exercice 2020 | 0                  | 8 794.07 €         | 8 794.07 €         |
|   | Résultats antérieurs reportés       |                    | 46 881.87 €        | 46 881.87 €        |
|   | Excédent global                     |                    |                    | <b>55 675.94 €</b> |
| Section d'investissement                                  | Résultats propres à l'exercice 2020 | 5 399.97 €         | 0                  | 5 399.97 €         |
|   | Solde antérieur reporté             | 12 767.00 €        |                    | 12 767.00 €        |
|   | Solde d'exécution négatif           |                    |                    | <b>18 166.97 €</b> |
|   | Investissement                      |                    |                    |                    |
| <b>Résultats cumulés y compris RAR</b>                    |                                     | <b>18 166.97 €</b> | <b>55 675.94 €</b> | <b>37 508.97 €</b> |

- de constater les identités de valeur avec les indications des comptes de gestion relatives aux reports à nouveau, aux résultats d'exploitation et aux fonds de roulement des bilans d'entrée et de sortie, aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- d'arrêter les résultats tels que résumés ci-dessus.
-

## **N°10-2021 : COMPTE DE RESULTAT LOCAL**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2121-29 et L. 2311-15,  
Vu l'instruction budgétaire et comptable M49 annexée à l'arrêté modificatif du 27 décembre 2005,  
Vu les résultats arrêtés suite à l'approbation du compte administratif,  
Vu les états des restes à réaliser,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix,

**DECIDE** d'arrêter les comptes de l'exercice 2020, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

### **Reports :**

Pour rappel : Déficit reporté de la section Investissement de l'année antérieure : 12 767.00 €

Pour rappel : Excédent reporté de la section Fonctionnement de l'année antérieure : 46 881.87 €

### **Solde d'exécution :**

Un solde d'exécution (Déficit – 001) de la section d'investissement de : 5 399.97 €

Un solde d'exécution (Excédent – 002) de la section de fonctionnement de : 8 794.07 €

### **Besoin net de la section d'investissement :**

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 18 166.97 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section, une régularisation d'affectation des résultats de 2019 doit être pris en compte à la demande de la DGFIP.

**Compte 001** : déficit d'investissement reporté (D001) : 18 166.97 €

**Compte 1068** : excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 30 933.97 €

**Ligne 002** : excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 24 741.97 €

## **N° 11-2021 : COMPTE DE RESULTAT GENERAL**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2121-29 et L. 2311-15,  
Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 annexée à l'arrêté modificatif du 27 décembre 2005,  
Vu les résultats arrêtés suite à l'approbation du compte administratif,  
Vu les états des restes à réaliser,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix,

**DECIDE** d'arrêter les comptes de l'exercice 2020, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

### **Reports :**

Pour rappel : Déficit reporté de la section Investissement de l'année antérieure : 172 215.74 €

Pour rappel : Excédent reporté de la section Fonctionnement de l'année antérieure : 82 594.37 €

### **Solde d'exécution :**

Un solde d'exécution (Excédent - 001) de la section d'investissement de : 220 137.66 €

Un solde d'exécution (Déficit – 002) de la section de fonctionnement de : 5 020.53 €

### **Restes à réaliser :**

Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de : 62 900.00 €

En recettes pour un montant de : 38 973.00 €

### **Besoin net de la section d'investissement**

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 0 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section, une régularisation d'affectation des résultats de 2019 doit être pris en compte à la demande de la DGFIP.

**Compte 001** : résultat d'investissement reporté (R0001) : 52 846.76 €

**Compte 1068** : excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 62 375.58 € (résultat 2019)

**Ligne 002** : excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 29 313.83 €

## N° 12-2021 : VOTE SUBVENTIONS 2021

Vu le budget primitif 2021 voté le 12 avril 2021,  
Vu les demandes de subventions adressées par différentes associations locales et nationales,  
Sur proposition du maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

### DECIDE :

- d'attribuer au titre de l'exercice 2021 les subventions suivantes :

|                                    |            |                                      |            |
|------------------------------------|------------|--------------------------------------|------------|
| Comité des Fêtes :                 | 2 000,00 € | Bleuets de France :                  | 30,00 €    |
| Les Amis de la Basilique :         | 800,00 €   | Cordis et Organo :                   | 6 000,00 € |
| Coopérative Scolaire :             | 150,00 €   | Refuge SPA :                         | 80,00 €    |
| Anciens Combattants :              | 35,00 €    | Ecole de musique<br>intercommunale : | 80,00 €    |
| Familles Rurales :                 | 2 650,00 € | Association Prévention<br>routière : | 60,00 €    |
| Société de pêche « La Saumonée » : | 400,00 €   |                                      |            |
| Association de Chasse :            | 400,00 €   |                                      |            |
| Association 1-2-3 Cœurs :          | 100,00 €   |                                      |            |

**Soit un total de 12 785 €**

- de charger le maire de procéder au versement de ces sommes aux associations bénéficiaires

## N° 13-2021 : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2021

Monsieur le Maire expose l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2021 (imprimé 1259).

Monsieur le Maire propose d'augmenter les taux d'imposition de 2021,

Sur proposition du maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

### VOTE :

Augmentation de + 5,61% : 8 POUR - 5 CONTRE - 1 ABSTENTION

**DECIDE** d'augmenter les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2021 de 5,61%.

Les taux des taxes directes locales pour l'année 2021 sont les suivants :

- Taxe foncière (bâti) : 28,67 %
- Taxe foncier (non bâti) : 21,39 %

## N° 14-2021 : BUDGET PRIMITIF GENERAL 2021

Le conseil municipal vote le budget primitif GENERAL 2021 à l'unanimité :

Investissement : 305 402.37 € (dépenses = recettes)

Fonctionnement : 507 834.93 € (dépenses = recettes)

## N° 15-2021 : BUDGET PRIMITIF LOCAL 2021

Le conseil municipal vote le budget primitif LOCAL 2021 à l'unanimité :

Investissement : 30 933.97 € (dépenses = recettes)

Fonctionnement : 29 741.97 € (dépenses = recettes)